

M. Fleming: Quelqu'un a crié: «Vous oubliez les panneaux-réclame?» Je croyais pourtant que cette publicité traduisait les vues de la Chambre des communes . . .

M. Clark: Vous croyiez?

M. Fleming: . . . à savoir que nous avons besoin d'une réforme constitutionnelle. Ces panneaux seront enlevés le 15 octobre.

M. McGrath: Madame le Président, je suis désolé de voir que le ministre est obligé de ravalier ses paroles sans assaisonnement.

Des voix: Oh, oh!

M. McGrath: Ma question, qui découle tout simplement de la réponse qu'il vient de me donner, est la suivante: donne-t-il aujourd'hui à la Chambre, compte tenu des observations qu'il a faites hier à la télévision, l'assurance que le gouvernement ne consacra plus d'argent à une publicité qui fait valoir son point de vue sur le bill dont nous sommes actuellement saisis? Nous donne-t-il cette assurance?

Une voix: Non.

M. Fleming: Madame le Président, je ne garantirai jamais au député que je ne tenterai pas, en tant que membre du gouvernement, de communiquer aux Canadiens un message aussi important que celui qui porte sur notre constitution.

Des voix: Bravo.

* * *

● (1425)

L'ACCÈS À L'INFORMATION

LES SONDAGES D'OPINION FINANCÉS PAR LE PUBLIC—LA PRÉTENDUE DÉCLARATION DU MINISTRE

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, je voudrais également poser une question au sujet de l'information. J'espère que j'obtiendrai du gouvernement une réponse un peu plus satisfaisante que celle que nous venons d'entendre. Hier, le ministre de la Justice a déclaré qu'il communiquerait les sondages au sujet des relations fédérales-provinciales, financés au moyen des deniers publics «seulement quand il n'en aura plus besoin» manifestant par là ce qui semble à certains d'entre nous un esprit de parti.

M. Crosbie: Jamais de la vie!

M. Broadbent: Le ministre dira-t-il si cette déclaration qu'il est censé avoir faite hier lui semble compatible avec le principe fondamental selon lequel on doit accorder la priorité à l'adoption du projet de loi sur la liberté d'accès à l'information.

[Français]

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, j'ai dit que les sondages qui ont été effectués l'ont toujours été pour l'élaboration des politiques du gouvernement. Nous avons posé des questions durant la période référendaire,

Questions orales

par exemple, comme l'ancien gouvernement au mois de décembre l'avait fait, de façon à connaître l'opinion des gens, et nous nous sommes servi de cela au moment de la campagne référendaire. D'autres sondages ont été effectués depuis, et nous les utilisons pour élaborer nos politiques. Nous avons évidemment l'intention de les rendre publics lorsque leur utilité, pour développer les politiques du gouvernement, sera épuisée.

[Traduction]

LES SONDAGES D'OPINION FINANCÉS PAR LE PUBLIC—ON DEMANDE POURQUOI LES RÉSULTATS POURRAIENT ÊTRE NUISIBLES

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, je poserai ma question supplémentaire au premier ministre, puisque je lui en ai déjà posé une sur le même sujet hier. Il m'a répondu qu'il était disposé en principe à communiquer ces renseignements, mais il a laissé entendre que parfois cette information, dans le domaine fédéral-provincial par exemple, peut nuire aux efforts déployés. Je voudrais demander au premier ministre comment les opinions des Canadiens dans le domaine fédéral-provincial recueillies aux frais de ces derniers pourraient nuire à l'intérêt public plutôt qu'au parti libéral.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, chacun sait pertinemment ou soupçonne tout au moins que de nombreux gouvernements démocratiques ont recours à des sondages pour savoir ce que pensent les électeurs. Ce matin, par exemple, j'ai lu que le gouvernement de la Saskatchewan y a eu lui-même recours. Entre les élections, les gouvernements sont soucieux de connaître et d'évaluer l'opinion de ceux au nom de qui ils gouvernent. Les gouvernements ont pour fonction de gouverner, et pour bien gouverner, ils doivent se renseigner. Si tous les gouvernements du Canada, y compris le gouvernement néo-démocrate de la Saskatchewan, publiaient les résultats d'absolument tous les sondages sitôt effectués, je crois qu'ils s'y opposeraient; en effet, s'ils ordonnent la tenue de sondages, c'est afin de connaître le genre de mesures que les Canadiens sont disposés à accepter. C'est ce sur quoi ils fondent leurs décisions.

M. Andre: Est-ce que vous entendez bien ce que vous dites?

M. Trudeau: Oui, mais je ne suis pas certain que le député écoute.

M. Baker (Nepean-Carleton): Oui, et ce que nous entendons nous scandalise.

M. Trudeau: Si le député est scandalisé, je lui signale que lorsqu'il occupait la banquette ministérielle, son gouvernement sondait aussi l'opinion publique. Nous avons hérité de quelques-uns de ces sondages.

M. Baker (Nepean-Carleton): Publiez-les.

M. Trudeau: Ils n'ont pas été rendus publics par le gouvernement.

M. Baker (Nepean-Carleton): Faites-le.